



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

**VILLE DE BEZONS** 

# LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992 impose aux communes de 3.500 habitants et plus la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur la situation financière de la commune.
- L'article 107 de la **loi** « **Nouvelle Organisation Territoriale de la République** » (loi NOTRe n°2015-991) du 7 août 2015 est venue renforcer les obligations de transparence pour les conseillers municipaux : le DOB prend la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, sur la présentation des engagements pluriannuels et sur les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.

# LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

- Cet exercice budgétaire poursuit les objectifs de la municipalité et garantit la situation financière de la commune sur le long terme.
- Le budget 2022, se construira dans un cadre marqué par une recherche poussée de financements externes.
- La collectivité améliorera le niveau de service offert aux Bezonnais en inscrivant les dépenses d'investissement nécessaires à l'entretien et à la modernisation du patrimoine existant, ainsi qu'au lancement des nouveaux projets de la municipalité.

• Afin d'assurer l'autofinancement de ses dépenses d'investissement et le maintien d'une santé financière saine, le budget primitif s'inscrira dans une logique de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

# CONOMIOUE CONTEX

Les conditions d'activité d'avant crise sanitaire ont été retrouvées dans la plupart des pays. La croissance du PIB mondial devrait s'établir à +6% en 2021 (hypothèse FMI).

Même si la croissance demeure vigoureuse en 2022, un ralentissement est attendu, notamment sous l'effet de difficultés dans les chaînes d'approvisionnement, d'une pénurie de main d'œuvre, d'une hausse des coûts du transport et d'un renchérissement du prix des matières premières et de certaines consommations intermédiaires. Selon le FMI, le PIB mondial ne progresserait que de +4,9% en 2022. Cette hypothèse ne prenant pas en compte les effets de la guerre en Ukraine qui restent incertains.

La croissance du PIB atteint, en France, +7% en 2021 (contre une hypothèse de +8% prévue au PLF 2021). L'activité devrait revenir à son niveau d'avant crise avant la fin de l'année.

La LFi 2022 est construite sur une hypothèse de croissance du PIB de +4%. L'effet de rattrapage se produira principalement au 1er semestre. La France devrait retrouver un rythme plus « habituel » en fin d'année (entre +1% et +1,5%).

Cependant, les incertitudes restent fortes. Certaines sont favorables (consommation des ménages / baisse du taux d'épargne), d'autres défavorables (situation sanitaire, inflation, tensions sur les approvisionnements, ralentissement de l'économie chinoise et crise ukrainienne...).

## CONTEXTE NATIONAL

#### Accélération de la baisse du déficit public

- o Après avoir culminé à 9,1% du PIB en 2020, le déficit public devrait redescendre à 8,4% en 2021.
- Fin 2022, grâce à la reprise économique et à la réduction des mesures de soutien, le déficit public devrait s'établir à 4,8% du PIB.

#### • Une dette historiquement élevée

• La dette publique rapportée au PIB devrait continuer à s'alourdir en 2021 pour atteindre un niveau historique (115,6% du PIB). Le ratio de dette publique devrait s'améliorer en 2022 pour atteindre 114 % du PIB.

#### • Une hausse temporaire des prix ?

- Le rebond de l'activité économique provoque, depuis plusieurs mois, une poussée d'inflation principalement liée à l'augmentation des prix de l'énergie et des prix industriels. Sur l'année 2021, l'inflation s'élèverait en moyenne à 1,8%, avec des pics dépassant les 2%. Mais en 2022, on peut craindre une inflation aux alentours de 6%.
- Cette situation est susceptible de grever le « pouvoir d'achat des collectivités territoriales », d'autant que celles-ci sont déjà confrontées à une augmentation mécanique des dépenses de personnel, provoquée, notamment, par la revalorisation de l'indice minimum du traitement des agents publics (applicable au 1er octobre 2021).

## CONTEXTE NATIONAL - Loi de Finances

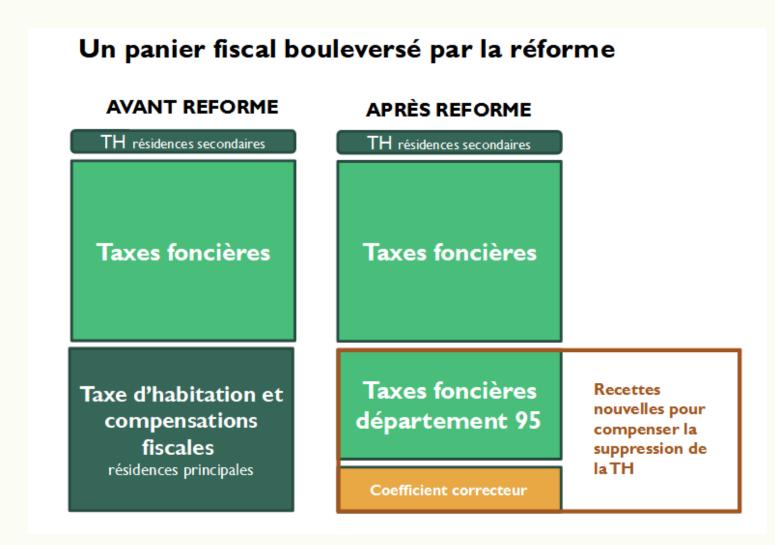
#### Des dotations stables pour les collectivités territoriales - les principaux chiffres :

- <u>51,9 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales</u> (en excluant les mesures de périmètre et de transfert) : 26,758 Md€ au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement qui reste stable (18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les Départements).
- Les dotations de péréquation sont en progression, comme en 2019 et 2020 pour arriver à 1,780 Md€, au total.
- Stabilité des dotations d'investissement : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (1 046 M€), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (570 M€), Dotation Politique de la Ville (150 M€).
- FCTVA: 6,5 Md€ de Fonds de Compensation de TVA: reportée successivement lors de la loi de finances 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA est mise en place depuis 2021. L'objectif est de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » (dont Bezons) et en 2023 pour celles en « n+2 ».

### CONTEXTE NATIONAL - Loi de Finances

#### Le volet fiscal:

- Suppression de la Taxe d'Habitation
  - 2022 sera la 3ème année d'application de la réforme votée dans le cadre de la LFI 2020. En 2022, exonération de 30% de TH pour les 20% de contribuables restant.
  - 2023 : Suppression totale de la TH pour les 20% de contribuables restants.
  - Rétablissement du pouvoir de taux sur la TH des Résidences Secondaires



Pour soutenir l'investissement local, la DSIL reste à un niveau très élevé : 2,3 Md€.

Un abondement exceptionnel est reconduit : 350 Md€ de la DSIL pour le financement de projets prévus dans le cadre des CRTE (notamment projets de redynamisation des centres-villes).

## CONTEXTE LOCAL

#### AUGMENTATION DE LA POPULATION

Nombre d'habitants au 1er janvier 2022 : 31 795 (source : INSEE). 800 logements étant encore programmés, nous pouvons nous attendre à une évolution démographique qui se poursuivra jusqu'en 2025.

#### RATTRAPAGE DU MANQUE D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

Le patrimoine de la municipalité n'ayant pas été entretenu de façon régulière, des dépenses imprévues s'imposent pour la sécurisation des équipements. C'est notamment le cas de la piscine municipale dont la sécurisation impactera fortement l'exercice budgétaire.

# RATTRAPAGE DU MANQUE D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

L'augmentation de la population n'ayant pas été anticipée, la Ville manque d'infrastructures publiques (crèches, écoles, équipements sportifs...). Dans ce cadre, un PPI en cours d'élaboration permettra d'anticiper les besoin de la commune en matière d'équipement.

#### BEZONS, UNE VILLE TOUJOURS EN TRAVAUX

Ces dernières années, la ville a délivré de nombreux permis de construire. Les chantiers sont encore nombreux. Ils ont un impact sur l'organisation de la ville (stationnement, circulation, propreté, bruit...) et génèrent des coûts induits, notamment en dépenses de voirie.

# 

Au moment de la rédaction du présent document, les résultats de l'exercice 2021 sont provisoires (données hors mouvements d'ordres et dépenses/recettes exceptionnelles).

Montants hors mouvements d'ordre, produits de cessions retravaillé en investissement	2020 (CA)	2021 (CA Prev)	2022 (B PREV)
Recettes de fonctionnement	50 169 814,21 €	49 909 934,00 €	51 000 000,00 €
Dépenses de fonctionnement	45 975 078,94 €	47 551 000,00 €	48 000 000,00 €
dont intérêts de la dette	892 630,82 €	816 186,00 €	816 000,00 €
Recettes d'investissement (hors excédent capitalisé)	5 554 222,67 €	6 667 850,00 €	6 745 000,00 €
dont emprunts souscrits	2 500 000,00 €	5 100 000,00 €	2 800 000,00 €
Dépenses d'investissement	10 931 271,87 €	9 982 000,00 €	11 521 000,00 €
dont capital de la dette	3 912 451,22 €	3 611 195,49 €	3 480 000,00 €

Au 31/12/2021, l'exercice s'est clos sur un excédent cumulé de 6 316 000 €, ramené à 5 061 000 € après intégration des restes à réaliser d'investissement :

- Fonctionnement : excédent de 7 038 000€
- <u>Investissement</u>: besoin de financement de 721 000 €, porté à 1 977 000 € après prise en compte des restes à réaliser

#### **Education**, jeunesse, sport et culture :

- Ouverture de 13 classes installations de modulaires et transformation de locaux
- Mobilier scolaire
- Informatique scolaire
- Création du relais de la petite enfance
- Ecole de musique
- Création de la journée du patrimoine
- Création de work out et d'aires de jeux interactives
- Lancement des travaux du Gymnase COUBERTIN

#### Sécurité, tranquilité publique :

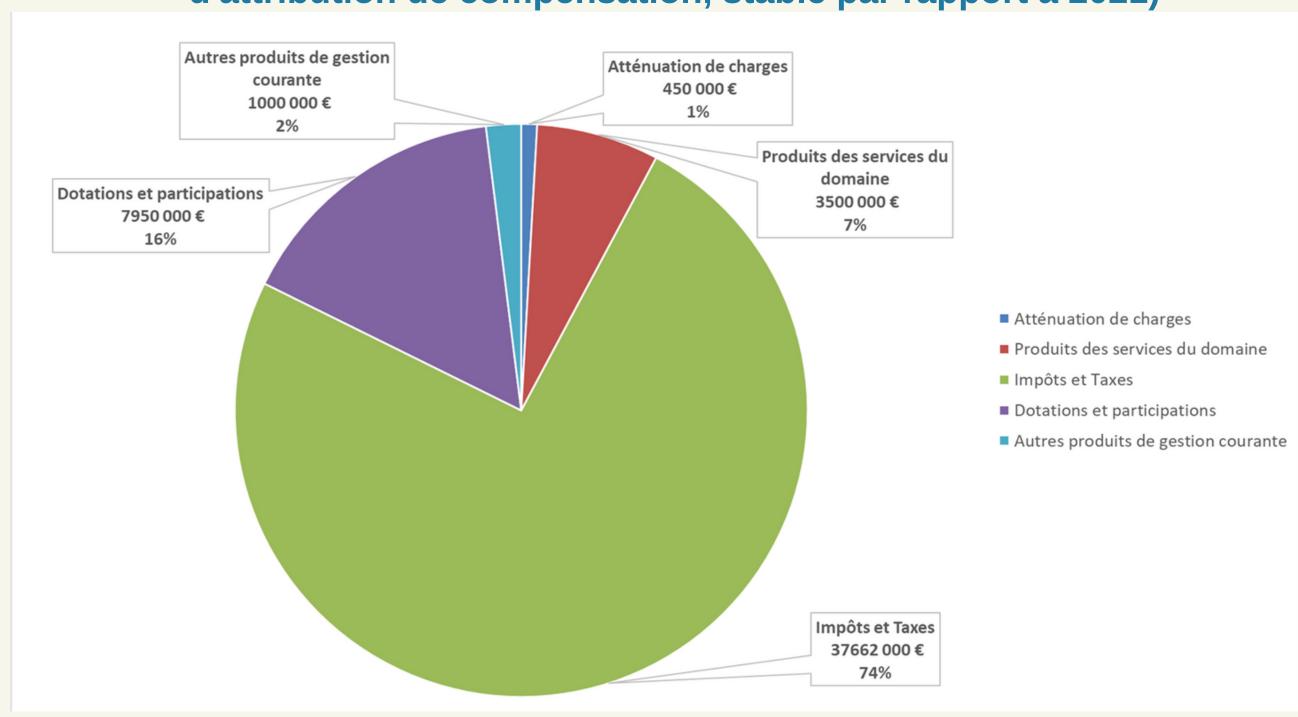
- PPMS Ecoles
- Sécurité : Extension de la vidéo protection

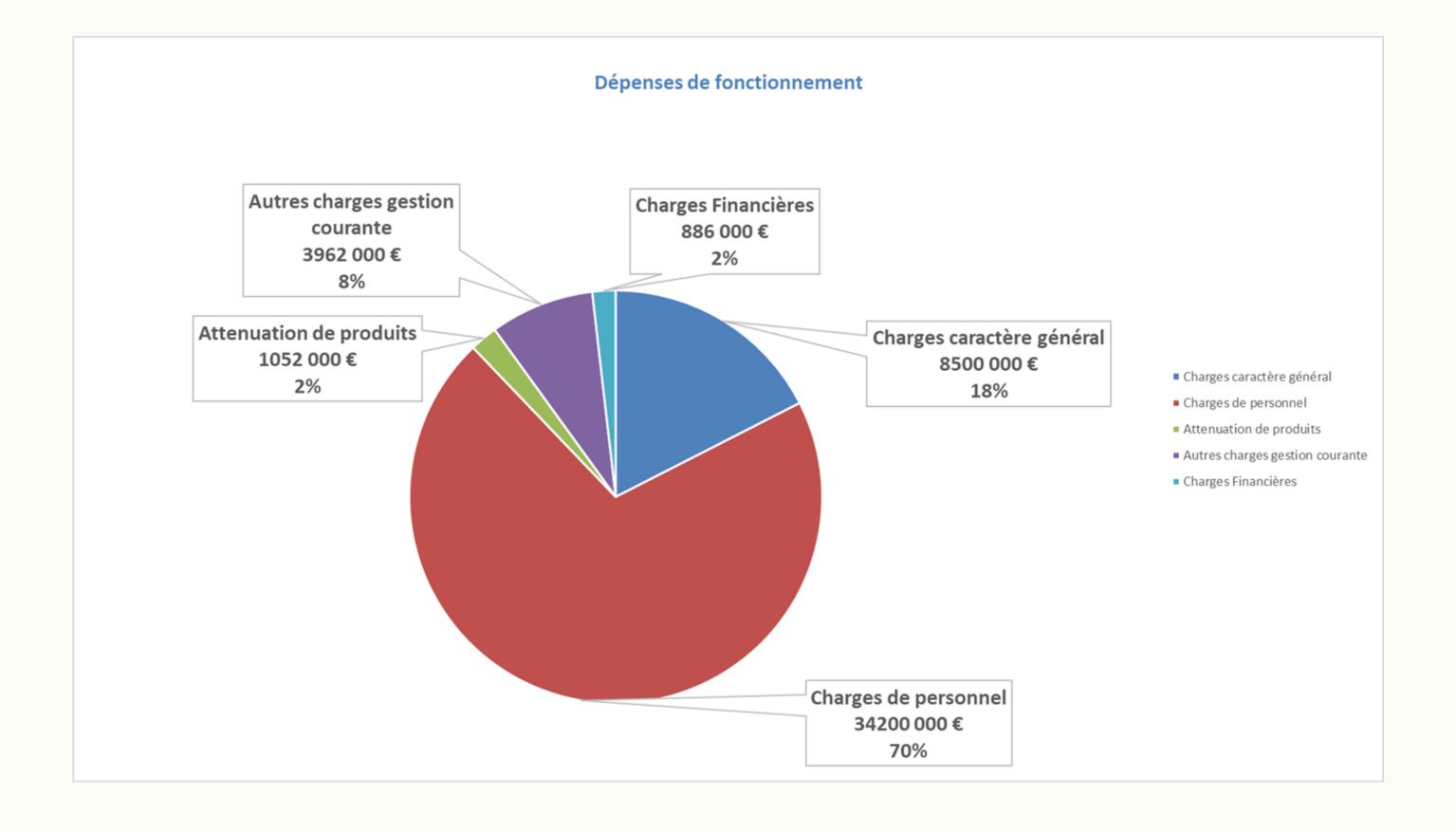
#### Environnement, cadre de vie, développement durable

- Cœur de Ville (livraison des logements, livraison des commerces, transformation du parc Bettencourt...)
- Voirie rénovation, aménagements
- Modernisation des services : Portail famille, application Bezons futé
- Travaux dans les bâtiments communaux
- Fleurissement raisonné de la ville : obtention de la 2ème fleur du label Villes et Villages Fleuris

# 0% d'augmentation d'imposition ville

Pour 2022, les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 51M€ (dont 17,2M€ d'attribution de compensation, stable par rapport à 2021)







# Sécurité, tranquillité publique



#### Parcours enfance



Environnement, cadre de vie, développement durable



Action sociale, santé et familles

# SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



- La ville poursuit ses efforts pour renforcer la tranquillité publique.
- La politique d'équipement initiée en 2021 sera poursuivie. A cet effet, nous aurons notamment :
  - Le projet de déménagement de la Police Municipale dans une logique d'amélioration matérielle, géographique et interventionnelle.
  - L'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection, reliées au CSU pour combler les nombreuses zones blanches du territoire.
  - L'acquisition de nouveaux véhicules permettant de disposer de moyens d'actions de proximité et d'intervention rapide.

Création de 10 classes supplémentaires

Rénovation des groupes scolaires et amélioration de la qualité de l'air dans les classes

Nouveaux équipements dans les réfectoires dans une logique de réduction des déchets et de recyclage







# LE PARCOURS ENFANCE PETITE ENFANCE



La ville poursuit et assume son rôle auprès des familles pour offrir un cadre adapté à l'arrivée des nouvelles générations et pour permettre aux parents de concilier vie personnelle/vie professionnelle.

Pour 2022, cela se traduira notamment par :

- Un meilleur accès au mode de garde pour les familles et jeunes parents, au travers du Relais Petite Enfance
- La réorganisation de l'offre d'accueil sur la crèche Anne Frank (AMO dédiée)
- Réservation de places en crèches privées

# LE PARCOURS ENFANCE SPORTS & JEUNESSE



#### **SPORTS:**

- Mise en œuvre de projets sportifs au sein des écoles et des centres de loisirs au travers du label "Terres de jeux 2024"
- Equipements sportifs : Livraison du gymnase Pierre de Coubertin, Citystade...
- Rénovation du complexe Jean Moulin pour une ré-ouverture au plus tôt de la piscine municipale : 800 000€

#### **JEUNESSE:**

- Lancement du premier Conseil Municipal de la Jeunesse
- Pérennisation des **séjours de vacances** pour les jeunes de 11 à 16 ans
- Expérimentation des ateliers de révision du brevet des collèges, en partenariat avec le CLAS et les deux collèges du territoire
- Sorties "mer" en famille : 20 000€



# ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE



CADRE DE VIE

- Accompagnement à la création et au développement des rues vertes sur l'ensemble du territoire
- Lancement des études de l'aménagement des Berges de Seine
- Rénovation thermique des bâtiments communaux pour réduire les consommations d'énergie de la municipalité

- Travaux de voirie et plan vélo : 500 000€
- Poursuite des aménagements des ZAC Cœur de Ville et Bords de Seine
- Amélioration de la propreté urbaine et des espaces verts :
   800 000 € (fonctionnement et investissement, hors personnel)



# VIE ASSOCIATIVE ET SERVICES AUX PUBLICS

- Maintien du montant global des subventions aux associations : 311 800€
- Création du village associatif
- Modernisation des services publics : réaménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville et réorganisation des services municipaux : 400 000€



ACTION SOCIALE, SENIORS, SANTÉ

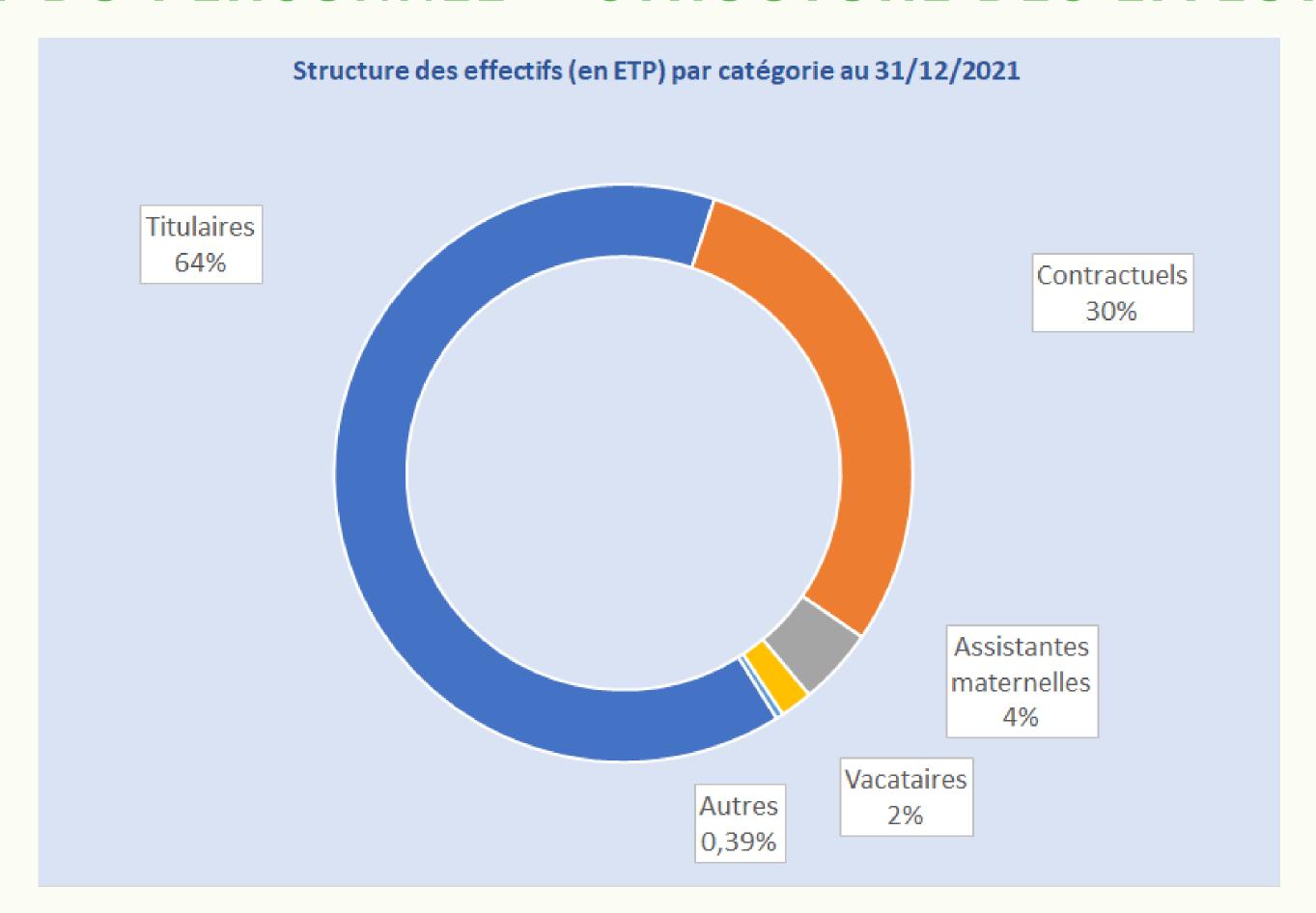
- Réhabilitation du Foyer Péronnet
  - Mise en œuvre des actions définies dans les axes stratégiques du nouveau projet d'établissement
- Subventions Centre Communal d'Action Sociale et Résidence Autonomie : 597 000 €
- Centre Municipal de Santé : 2 100 000 € (inclus les frais de personnel)
- Centres sociaux: 730 000 € (inclus les frais de personnel)

# FOCUS SUR LES OPÉRATIONS PLURIANNUELLES (AP/CP)

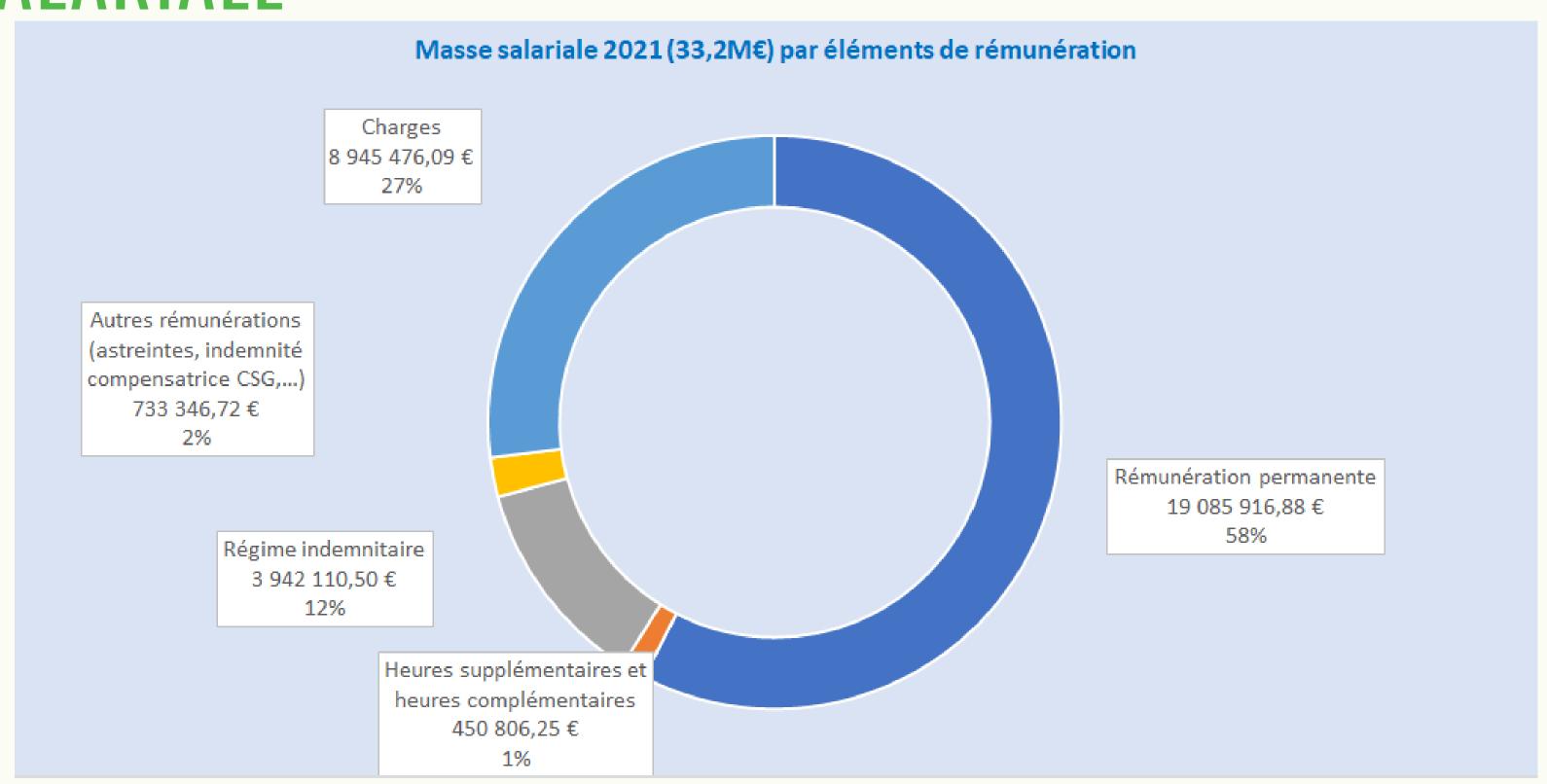
#### Les crédits de paiements à prévoir en 2022 :

- AP 6 Reconstruction du gymnase Coubertin : 3 800 000€
- AP 8 Plan de renouvellement des véhicules techniques de la propreté : 70 000 €
- AP 9 Plan vélo : 40 000 €
- AP11 Révision PLU: 70 000 €
- AP 13 Berges de Seine : 2 762 000 €
  - soit au total 6 742 000 €.

## ETAT DU PERSONNEL – STRUCTURE DES EFFECTIFS



# ETAT DU PERSONNEL – RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE



# ETAT DU PERSONNEL – CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

La masse salariale représente le premier poste de dépenses. En raison notamment de mesures imposées par l'Etat (PPCR) et de l'augmentation de la population, ces dépenses ont augmenté ces dernières années.

La réorganisation de l'administration, engagée en 2022, permettra sur plusieurs années une maitrise de la masse salariale. Cette réorganisation se fixe 2 objectifs : garantir un service public constant malgré l'évolution démographique et de stabiliser le ratio de la masse salariale sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Certains postes, en cours de recrutement en 2021, seront donc pourvus en 2022.

D'autres sont créés, notamment au sein de la police municipale, en sous effectifs et dans les services à la population (enfance, scolaire principalement).

Enfin, sur certains secteurs, il est impératif de remplacer les agents absents (Petite enfance par exemple pour le respect des taux d'encadrement) et d'autres éléments (retour d'agents placés en congés de maladie, passage de temps partiel à temps plein, retour de congé parental) viennent compléter les facteurs d'augmentation ponctuel de la masse salariale en 2022.

# ETAT DU PERSONNEL — CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

Au moment de chaque départ d'agent, une réflexion est menée afin de contribuer à la maîtrise de la masse salariale en développant la mobilité interne et la modernisation des procédures administratives.

Un travail est actuellement mené sur les axes suivants :

- Avancements de grades et promotions
- Remplacements et recrutements
- Compensation des heures supplémentaires
- Développement de l'apprentissage

La collectivité s'engage avec résolution dans une politique de maîtrise de la masse salariale qui devra n'augmenter que du GVT après 2022 et jusqu'à la fin du mandat. Dans le cadre d'une politique gouvernementale très contrainte, l'objectif de la municipalité est d'offrir des perspectives de carrières à l'ensemble du personnel par le biais d'une politique de formation adaptée et co-construite avec les représentants du personnel.

#### Le temps de travail :

A partir du 1er janvier 2022 et conformément aux obligations législatives, la durée annuelle du travail sera de 1 607 heures, mettant fin aux règles dérogatoires.

# ETAT DU PERSONNEL — CONDITIONS ET TEMPS DE TRAVAIL

#### Les avantages en nature :

Concernant les avantages en nature ceux-ci sont soumis à cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'imposition fiscale sur les revenus.

#### Restauration

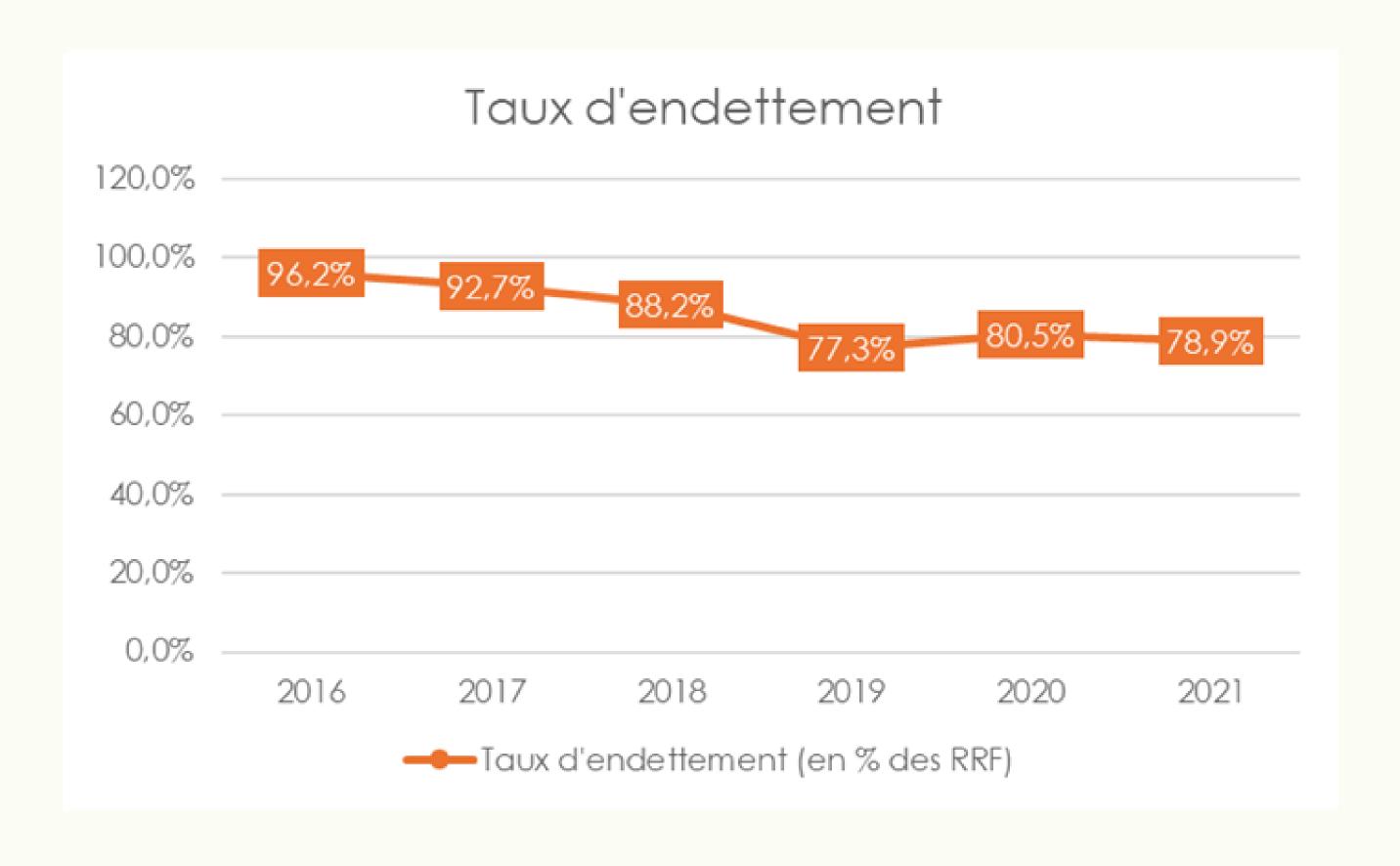
- A ce jour, certains animateurs et ATSEM prennent leurs repas délivrés gratuitement par la collectivité en raison des missions qui leur sont confiées et des contraintes qui en résultent.
- En concertation avec les représentants du personnel, les agents dont les heures et le lieu de travail sont incompatibles avec la restauration municipale, bénéficient de tickets restaurants
- Logements de fonction : à ce jour, 10 agents, gardiens d'équipements, sont logés par nécessité absolue de service. Ces personnels bénéficient d'un logement à titre gratuit.

# LA DETTE - L'ÉTAT DE LA DETTE

	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA P)
Encours au 31 décembre	45 042 493,00€	44 321 374,00€	42 908 923,00€	44 397 727,74€
Ratio de désendettement	7,10	7,00	9,60	14,40
Emprunt	1 500 000,00€	3 070 000,00€	2 500 000,00€	5 100 000,00€

- Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette s'élève à 44 397 727,74 €,
- Il est composé de 31 emprunts sécurisés.
- Son taux moyen annuel est de 1,95 %
- Le montant du remboursement de la dette de la ville, en 2022, s'élèvera à : 3 480 000€ en capital.
- Recours à l'emprunt nouveau plafonné, en 2022, à 2 800 000€
- La ville conserve l'opportunité de mobiliser 4 000 000€ souscrits en 2021 au taux avantageux de 0,69%

# LA DETTE - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



Le budget primitif qui sera proposé au vote du Conseil Municipal est un budget rigoureux, réaliste et nécessaire.

Rigoureux car, après **les rattrapages indispensables d'investissements**, engagés en 2021, il est fondamental de reconstruire les marges de manœuvre utiles à la réalisation du programme municipal.

Réaliste car il prend en compte, à la fois, la continuité du service à la population et la prospective liée à la mutation démographique de notre ville.

Nécessaire car, après des années de sous-investissements, de manque de lucidité sur les évolutions de l'administration et manque de transparence, il était nécessaire de mettre chacun face à ses responsabilités.

Le courage politique, c'est de regarder en face les problématiques, de travailler ensemble à des solutions et de déterminer un chemin pour l'avenir de Bezons.